



Vérifier au prononcé

Examen Périodique Universel du Kenya

Déclaration de

**S.E. l'Ambassadeur Mohamed AUAJJAR
Ambassadeur, Représentant Permanent du
Royaume du Maroc**

Genève, le 22 Janvier 2015

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier Son Excellence le Professeur Jithu Muigai, Procureur général du Kenya pour sa présentation portant sur les développements que connaît son pays dans le domaine des droits de l'homme.

Le Royaume du Maroc félicite le Kenya pour la tenue des élections en 2013 dans un climat serein et apaisé et pour la promulgation de la Constitution de 2010 qui a permis la mise en place d'un cadre légal et institutionnel plus solide pour la promotion des droits de l'homme. .

Le Maroc se réjouit de l'accent mis dans la Constitution kenyane sur la réalisation progressive des droits socioéconomiques, notamment les droits à un logement convenable, à une eau salubre, à un traitement médical d'urgence et à une alimentation suffisante.

Le Royaume du Maroc salue l'activisme des institutions kenyanes des droits de l'homme: la Commission nationale des droits de l'homme, la Commission nationale pour l'égalité des sexes et la Commission de l'administration de la justice jouent un rôle crucial dans la promotion, la protection et la surveillance des droits de l'homme au Kenya.

Le Maroc félicite le Kenya pour ses efforts probants dans le domaine de la réforme de la justice, notamment son cadre de transformation de l'appareil judiciaire (2012-2016) et son projet de loi sur l'aide juridictionnelle.

Nous relevons avec satisfaction la volonté du Kenya pour mettre en œuvre la Politique nationale et le Plan d'action pour les droits de l'homme.

Pour conclure, le Maroc souhaiterait faire les deux recommandations suivantes:

- 1- Adoption du projet de loi sur les personnes privées de liberté;
- 2- Mettre en place des programmes d'assistance technique pour former les fonctionnaires à une approche programmatique axée sur les droits de l'homme.

Je vous remercie Monsieur le Président.